

L'APRÈS CRISE COVID-19 : RELANCE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

CONTRIBUTION DE LA FÉDÉRATION
NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES



Dans le cadre d'un plan de relance économique post-crise Covid-19, la Fédération nationale des Communes forestières propose d'activer le levier de la commande publique via un encouragement à l'utilisation du bois local mis en œuvre par des entreprises françaises dans les territoires. Les maîtres mots en sont relocalisation, valorisation, revitalisation, développement durable et résilience territoriale. À court terme, cette mesure concourrait à la relance économique dans les territoires... À moyen terme, cette mesure répondrait à plusieurs objectifs de la transition écologique... À long terme, cette mesure consoliderait un secteur stratégique de notre pays.



LES COMMUNES FORESTIÈRES DE FRANCE AGISSENT !

UNE RELANCE ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La Fédération nationale des Communes forestières et les milliers de communes qui la composent, œuvrent pour la promotion d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Celle-ci garantit le maintien des services écologiques liés au bon fonctionnement de ces écosystèmes, tout en permettant le développement des usages sociaux et économiques liés à l'arbre et au bois.

La séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) est devenue le fil conducteur de l'intégration de l'environnement dans les projets, plans et programmes. Le respect de la séquence ERC sous-entend dans la plupart des secteurs économiques une priorisation des actions pour l'atténuation de l'impact sur l'environnement. Lorsqu'il s'agit du secteur forêt-bois, ces trois mesures s'articulent et sont interdépendantes du bon état de nos forêts dépend la santé économique de notre filière. À l'heure d'une crise climatique majeure, les actions de notre réseau reflètent plus que jamais cette volonté d'un développement territorial durable et résilient.

> **Éviter les dégâts sur la biodiversité** est ainsi la base de tous nos travaux de sensibilisation et d'accompagnement. Outre la promotion de la gestion durable des forêts (application du régime forestier, approches de gestion publique-privé...), les Communes forestières développent des outils permettant de renforcer la maîtrise du foncier forestier et de lutter ainsi contre l'artificialisation des terres.

> **La réduction des émissions de gaz à effet de serre** est quant à elle un facteur majeur de nos actions pour le renforcement du bois local dans la construction et le développement des énergies renouvelables (développement de réseaux...) et pour le renforcement du bois local dans la construction.

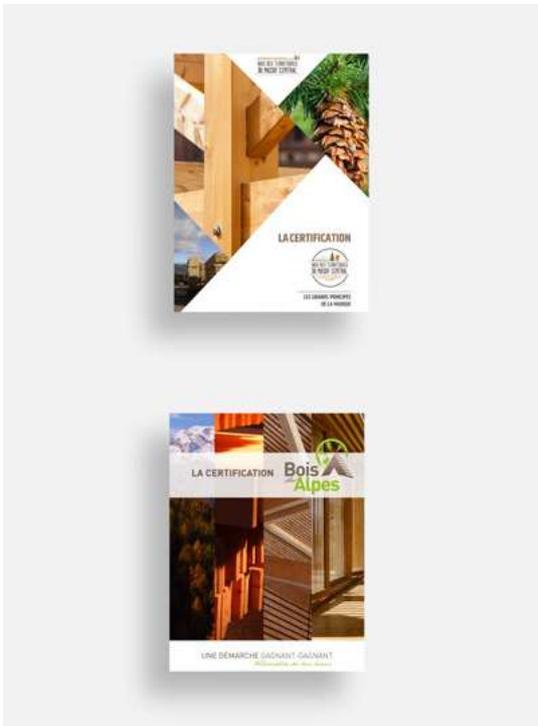
> **Enfin, la compensation permise par la séquestration carbone des forêts** devient aujourd'hui un levier majeur pour l'atteinte de la neutralité. Les Communes forestières se proposent d'accompagner les collectivités dans ces projets de plantation et d'adaptation des forêts, afin de garantir leur cohérence territoriale, dans le cadre d'une politique nationale.

PROPOSITIONS DE MESURES CONCRÈTES POUR CONTRIBUER À LA RELANCE ET À LA RELOCALISATION D'ACTIVITÉS

1 CIBLER EN PRIORITÉS LES PETITES COLLECTIVITÉS...

(seuil proposé : collectivités de moins de 10 000 habitants) et les bailleurs sociaux publics afin qu'ils mettent en œuvre des projets de construction, rénovation, extension, aménagement intérieur et extérieur en bois des territoires français ou incluant du bois local de manière significative : logement social, réhabilitation de l'immobilier des stations touristiques et/ou de montagne, de centre bourgs... (lien aux programmes « Cœur de ville » et « petites villes de demain », TEPCV...).

2 LEUR DONNER /AMPLIFIER LES MOYENS JURIDIQUES À DISPOSITION POUR L'UTILISATION DU BOIS LOCAL/FRANÇAIS DANS LEURS PROJETS



VOIR ANNEXES *Plaquette de présentation BTMC et Plaquette-Élus BTMC & Plaquette de présentation Bois des Alpes*

3 INCITER CES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS À L'UTILISATION DU BOIS LOCAL/FRANÇAIS GRÂCE À :

> L'étude systématique/obligatoire de la solution bois local dans leurs projets

VOIR ANNEXE *Indice ART (Analyse des Retombées Territoriales d'un bâtiment en bois), marques de certification, modèles de délibération*

> Une bonification financière substantielle des projets bois local/français (exemple : des bonifications DETR dans plusieurs départements)



> Une incitation auprès des métropoles, agglomérations, villes moyennes, à nouer des contrats de réciprocity filière forêt-bois avec les territoires ruraux dans leur proximité.

VOIR ANNEXE *Contrat de réciprocity Montpellier Méditerranée – Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc*



> Relancer l'écriture, engagée avec le ministère de l'Agriculture puis stoppée, du guide de l'utilisation du bois local par les collectivités

> Encourager le recours au bois comme matériau dans les chantiers de rénovation énergétique des bâtiments (exemple : Dans le dispositif « petites villes de demain »).

> Encourager le recours au bois comme matériau d'aménagement intérieur et extérieur (meublier pour collectivités, parements, mobilier urbain...) : les élus et les services d'achat sont sensibles à l'idée d'une économie de proximité et circulaire et à cette logique sur le plan environnemental et sociétal. Les collectivités montrent un intérêt politique pour utiliser la commande publique comme levier de dynamisation de la filière feuillue de leur territoire. La Fédération nationale des Communes forestières a travaillé cette question et propose un ensemble de mesures spécifiques à ce secteur d'activité.

VOIR ANNEXE « *Analyse des convergences possibles entre les dynamiques de filière et les politiques d'achat des collectivités* ».



4 APPORTER UN SOUTIEN JURIDIQUE ET FINANCIER AUX DISPOSITIFS DE GARANTIE D'ORIGINE DES BOIS...

pour consolider toute la chaîne de traçabilité sur les plans juridique et financier, de la ressource forestière au produit fini. La garantie d'origine des bois (systèmes de traçabilité, marques de certification...) serait alors renforcée et stabilisée, notamment dans le cadre des marchés publics.



VOIR ANNEXE *Plaquette-Elus-2020-Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes*

5 OUVRIR UN DROIT À L'EXPÉRIMENTATION DANS LES MARCHÉS PUBLICS DES COLLECTIVITÉS...



pour décloisonner les seuils et établir des clauses de mise en valeur des ressources bois locales, de choix de produits de proximité, à l'exemple de ce qui est désormais possible dans la restauration collective. L'outil ART permettrait de tester ce critère dans les marchés publics.

6 FAVORISER LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET CHAUFFERIES BOIS DE PETITES ET MOYENNES PUISSANCES...



qui permettent la structuration de filières d'approvisionnement de proximité créant non seulement une valeur ajoutée sur les territoires ruraux et urbains, mais également une répartition équilibrée de cette valeur ajoutée entre les différents maillons de la chaîne depuis la forêt jusqu'à l'exploitant de chaufferie.

7 LANCER UNE EXPÉRIMENTATION ET DE LA R&D SUR DES UNITÉS DE PETITE COGÉNÉRATION BOIS IMPLANTÉES DANS DES COLLECTIVITÉS AVEC UN APPROVISIONNEMENT LOCAL

Cette approche, pour une véritable autonomie énergétique, répond à la réalité et aux besoins des collectivités sur leurs territoires. Le bénéfice de la cogénération bois, dans ce format territorial adapté, a besoin aujourd'hui de poursuivre la recherche et le développement vers des process aboutis.

8

EXPÉRIMENTER LES PLANS LOCAUX FORESTIERS...

sur quelques territoires volontaires et sous l'égide de la Fédération nationale des Communes forestières : Les élus de territoires forestiers demandent plus de capacités décisionnelles et un cadre réglementaire dérogatoire ouvrant largement le champ aux expérimentations/différentiations territoriales pour être en mesure

d'adapter leur stratégie et leurs actions dans le cadre du changement climatique et de proposer des solutions (perspective loi 3D). Les Plans Locaux forestiers assureraient la coordination des différentes politiques publiques en lien avec le secteur forêt bois pour l'intégrer pleinement dans l'aménagement du territoire



9

DÉPLOYER UN PROGRAMME D'AIDES SIMPLES, IMMÉDIATEMENT OPÉRATIONNEL EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT, AMÉLIORATION ET ADAPTATION DES FORÊTS :

en particulier, adapter des lignes de trésorerie en compensation du soutien apporté aux entreprises de la filière bois par les Communes forestières (report d'échéances jusqu'à 6 mois de paiement du bois vendu, report de ventes de bois, gratuité des places de dépôt du bois...) pour relancer une campagne de travaux en forêt qui bénéficieraient aux Entreprises de Travaux Forestiers.





**CES PROPOSITIONS S'INSCRIVENT DANS
LA CONTINUITÉ DU TRAVAIL ENGAGÉ PAR
LES COMMUNES FORESTIÈRES**

FILIÈRE FORÊT-BOIS FRANÇAISE

La filière forêt-bois, intégrant les activités de grainiers à la mise en œuvre de bois dans un chantier de construction ou encore la fabrication de tonneaux, est un atout majeur pour l'économie française.



En 2017, la filière forêt-bois représente 378 000 emplois directs pour une valeur ajoutée de 25 milliards d'euros (Veille Économique Mutualisée 2017).

Dans des contextes de crises successives, la relocalisation de la transformation d'une ressource renouvelable, très présente sur le territoire national, est stratégique pour notre pays tant sur le plan économique – afin de tendre à rééquilibrer la balance commerciale du secteur - que sur le plan de la transition écologique.



INTÉRÊT DU BOIS LOCAL

Les activités du secteur forêt-bois se situent majoritairement dans des zones rurales, où l'activité économique est indispensable, mais peu diversifiée. La valorisation des bois issus des forêts françaises, gérées durablement, par des entreprises du territoire permet le maintien d'activité et de valeur ajoutée dans les territoires ruraux français et crée du lien social. Elle génère de l'activité en gestion des forêts : entretien, récolte, renouvellement des forêts.



La balance commerciale de la filière forêt-bois est régulièrement déficitaire avec un déficit de 6,8 milliards d'euros en 2018.

Ceci est en partie dû à une part importante d'importation sur les secteurs de la pâte de bois, papiers et cartons, des sciages, des meubles et sièges en bois (Conjoncture Agreste, 2018).

Relocaliser l'approvisionnement des entreprises de transformation du bois et favoriser les circuits de proximité permettraient de diminuer le déficit de la balance commerciale française et de dynamiser le tissu économique, en particulier des territoires ruraux. Cette orientation économique permettrait en outre de répondre à la transition écologique dans les domaines du logement (construction, rénovation, isolation, aménagement) et de l'énergie. Enfin, des secteurs stratégiques tels que celui des papiers (hygiène, santé, alimentaire), de l'emballage (palettes, cartons...) et du logement seraient sécurisés.





Sous l'impulsion et la volonté des élus locaux, **la Fédération nationale des Communes forestières œuvre depuis 20 ans, grâce à des actions démonstratives d'ampleur, pour favoriser l'utilisation du bois local** en s'appuyant sur la commande publique. Les programmes nationaux tels que « 1000 chaufferies bois en milieu rural » et « 100 constructions publiques en bois local », déclinés dans les différentes régions françaises, en sont des exemples. Dans la continuité, deux outils développés par la FNCOFOR peuvent contribuer à une meilleure relance économique des entreprises de la filière forêt-bois française :

LES MARQUES COLLECTIVES DE CERTIFICATION :

La marque collective de certification est une marque qui peut être exploitée par toute personne respectant un cahier des charges homologué, qui instaure un système de contrôle (INPI, 2016).

Les marques collectives de certification **certifient les produits de construction et d'ameublement ; elles garantissent l'origine des bois et leur transformation sur un territoire donné** grâce à un système de traçabilité à chaque étape de transformation, la gestion durable des forêts d'où sont issus les bois, le respect des normes (séchage, classement, CE, hygiène et sécurité) et l'implication des entreprises dans une démarche de mutualisation et d'échanges entre elles.



Les systèmes d'audit et de contrôle, validés par le COFRAC, garantissent l'engagement des entreprises et permettent la mention des marques collectives dans les critères de sélection de la commande publique (ou équivalent).

Les marques collectives de certification ont ainsi pour objectifs de valoriser la ressource forestière durable de nos territoires, d'aider les entreprises à fonctionner en grappes locales grâce à la traçabilité à chaque étape et à augmenter la valeur ajoutée de leurs produits par le respect de normes de qualité. Elles favorisent la montée en compétence, l'innovation dans les process, l'intelligence collective et donnent in fine plus de robustesse au tissu économique et de nouvelles ouvertures aux territoires.



La commande publique représente à elle seule 13 à 15 % du bois de construction en France, ce qui en fait un marché structurant (Atlanbois, 2014).

Ainsi, les élus des collectivités et autres maîtres d'ouvrage publics ont la possibilité d'orienter les marchés vers des entreprises de la filière forêt-bois française qui garantissent un savoir-faire, une qualité technique des produits et une traçabilité des bois.

Aujourd'hui, les marques collectives Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif Central existent et sont opérationnelles. Elles couvrent environ un quart du territoire métropolitain.

À titre d'illustration, la Région Auvergne-Rhône-Alpes exige 70% de bois locaux dans la construction de ses lycées. Cela s'est traduit dans des projets de lycées en Bois des Alpes en Haute-Savoie, dans l'Ain et dans la Drôme.

Peuvent également être cités le projet de rénovation d'une tour à Grenoble, ou encore la construction du nouveau siège de la Métropole grenobloise fléché vers Bois des Alpes.



© Ecole Evriss

La région Provence Alpes Côte d'Azur demande aussi du bois certifié Bois des Alpes dans ses nouveaux chantiers.

En Massif central, dès 2018, la métropole de Montpellier s'est engagée à faire référence à la marque de certification Bois des Territoires du Massif Central dans ses marchés de construction et d'aménagement. Elle a été suivie depuis par de nombreux maîtres d'ouvrages.

Actuellement, quatre appels d'offres de plus de 150 m³ de bois certifié ont été attribués et deux chantiers de plus de 200 m³ sont en prévision, dont 2 collèges en Occitanie, l'un d'entre eux avec plus de 500m³ de bois.

D'autres marques collectives comme Bois des Pyrénées ou de Corse sont en cours de constitution. Ce sont des outils à encourager et déployer pour permettre une meilleure relance de l'économie sur tout le territoire français.



VOIR ANNEXE *Modèle de délibération pour construire en bois local certifié*

Ces outils engagent les entreprises dans un processus vertueux. Il convient maintenant de les conforter et de les diffuser pour que ces initiatives puissent changer d'échelle.



© Audrey Barban - SOLEA Voutier et associés architectes - Habitat groupé HABRICO



Dorénavant opérationnel, cet outil permet de susciter l'intérêt des collectivités à utiliser du bois local ou français dans leur chantier, à faire appel à des entreprises françaises et à valoriser leur choix par des indicateurs économiques, sociétaux et environnementaux à destination des administrés.

À titre démonstratif, voici ci-dessous les résultats comparatifs pour un bâtiment public construit à Sète de 600m² en fonction de la provenance des bois. Pour cet exemple, l'utilisation de bois local à contrario de bois étranger a permis de conserver 115 000 € sur le territoire.

ANALYSE DES RETOMBÉES TERRITORIALES :

L'Analyse des Retombées Territoriales (ART) est un outil construit en partenariat avec l'agence de notation indépendante BIOM pour mesurer l'impact direct des investissements des collectivités sur leur territoire

 VOIR ANNEXE *Tests et analyse des résultats en Occitanie*

Au-delà de l'approche financière, l'outil d'Analyse des Retombées Territoriales cherche à valoriser l'ensemble des retombées générées par les choix des élus pour leurs projets :

> Économique :

Rentrées fiscales des entreprises, emplois non délocalisables, activité économique locale des fournisseurs, valeur économique des connexes liés à la transformation du bois, économie de la gestion de la forêt pour produire les bois.

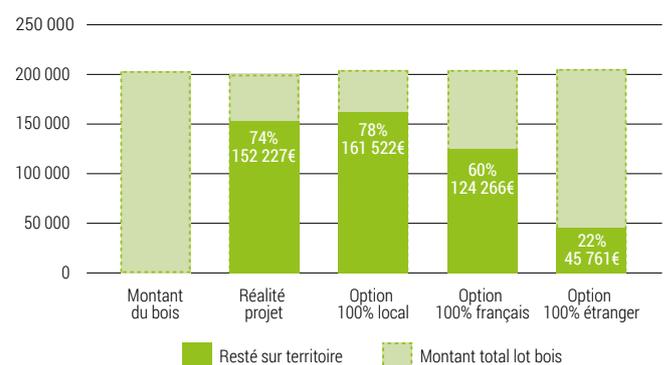
> Sociales :

Emplois non délocalisables.

> Environnementales :

Amenités liées à la gestion de la forêt, atténuation du changement climatique par le stockage durable de carbone, impact environnemental plus faible par la réduction des transports, etc.

Comparatif des retombées territoriales en fonction de la provenance des bois





**NOS 7 ANNEXES
POUR EN SAVOIR +**



ANNEXE 1

PLAQUETTE-ELUS-2020-UNION RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



[CONSULTER >](#)



ANNEXE 4

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION BTMC ET PLAQUETTE-ÉLUS BTMC



[CONSULTER >](#)



ANNEXE 2

MODÈLE DE DÉLIBÉRATION- CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL CERTIFIÉ UN ACTE CITOYEN – BDA & BTMC



MA COMMUNE S'ENGAGE POUR SOUTENIR SES ENTREPRISES, L'ÉCONOMIE LOCALE ET LA FILIÈRE FORÊT-BOIS.

[CONSULTER >](#)



ANNEXE 5

INDICE D'ANALYSE DES RETOMBÉES TERRITORIALES D'UN BÂTIMENT EN BOIS – TESTS ET ANALYSE DES RÉSULTATS EN OCCITANIE

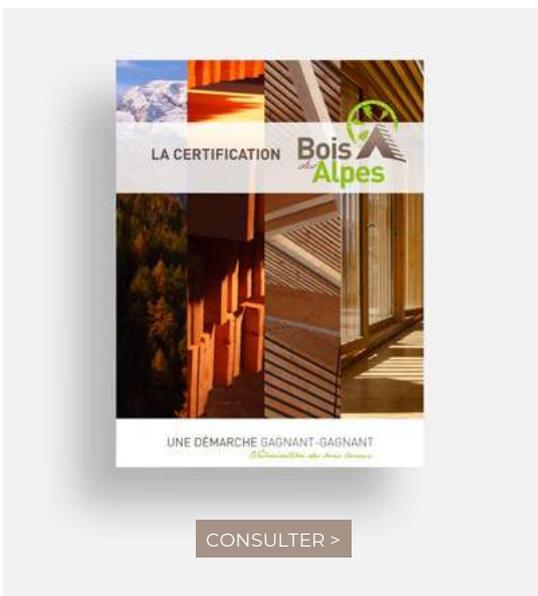


[CONSULTER >](#)



ANNEXE 3

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION BOIS DES ALPES



[CONSULTER >](#)



ANNEXE 6

ÉTUDE COMPLÈTE « LA COMMANDE PUBLIQUE EN MOBILIER ET AMÉNAGEMENT, UN LEVIER POUR LA FILIÈRE BOIS FEUILLUS ? » - 2020



La commande publique en mobilier et aménagement, un levier pour la filière bois feuillus ?

Analyse des convergences possibles entre les dynamiques de filière et les politiques d'achat des collectivités

[CONSULTER >](#)

Récapitulatif des actions proposées en réponse aux freins constatés

Les différentes actions identifiées au fil de l'analyse sont les suivantes :

- > **Développer une offre de mobilier bois massif à l'UGAP** et éventuellement dans certains catalogues de distributeurs ; améliorer la visibilité de ces produits existants dans ces catalogues.
 - > **Contre la prédominance de la vision fonctionnelle des produits par rapport au matériau** : réaliser un guide pour les acheteurs afin d'expliquer comment il est possible d'orienter l'usage du bois massif dans l'ameublement. Accompagner les collectivités dans leur démarche pour les aider aux changements.
- > **Suivre les démarches de caractérisation des produits** au regard des démarches d'analyse de cycle de vie et d'estimation de stockage carbone ; faire connaître les résultats.
 - > **Encourager les maîtres d'ouvrage à intégrer la conception** ou le choix du mobilier dans le projet architectural ou dans le choix du maître d'ouvrage. Travailler avec les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvres.
 - > **Identifier des entreprises d'ameublement bois pouvant travailler en petite / moyenne série** ; aider les petites structures au développement de collections / gammes de mobilier stabilisées et à la communication.
 - > **Faire connaître les offres et les compétences** des entreprises de la filière aux acheteurs publics.
 - > **Poursuivre le travail de clarification / revalorisation de l'image du bois**. Centrer l'effort pour le mobilier sur ces points : un matériau fonctionnel, compétitif, tracé, issu de forêts proches et protégées.
 - > **À partir de la demande « politique », travailler avec les services sur la configuration des lots et le mode de passation du marché**. Intégrer ces recommandations dans le guide et l'accompagnement des collectivités prévu plus haut, en corrélation avec nos partenaires : association des maires, association des acheteurs, etc.
 - > **Approfondir les pistes de réflexion** sur les normes et les PME.
 - > **Identifier les entreprises proposant une offre en série pour les collectivités**, avec une précision sur la part de bois dans les produits, l'approvisionnement en bois et le type de marché des entreprises. Mettre à disposition aux collectivités intéressées par la démarche.



ANNEXE 7

VERSION COMPLÈTE DU CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTS DE LACAUNE-MONTAGNE HAUT-LANGUEDOC



CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ
VILLE-MONTAGNE

[CONSULTER >](#)



Communes forestières
Fédération nationale

FNCOFOR

13 Rue du Général Bertrand - 75007 Paris

✉ federation@communesforestieres.org

☎ 01 45 67 47 98

SUIVEZ L'ACTUALITÉ

WWW.FNCOFOR.FR

 [@FNCOFOR](https://twitter.com/FNCOFOR)